

N° 1742443744 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-24-A/41491

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2024, UN **CONCOURS DE RECRUTEMENT**  
D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
INGENIEUR DES TECHNIQUES OPTION ELECTROTECHNIQUE	A3	05

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES PERSONNES DE NATIONALITE  
IVOIRIENNE, TITULAIRES DU DIPLOME D'INGENIEUR DES TECHNIQUES  
ELECTROTECHNIQUE HOMOLOGUE PAR LE MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **DIX-HUIT (18) ANS** AU MOINS ET DE  
**QUARANTE-DEUX (42) ANS** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2023**.

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION  
DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT,  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE  
L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, DU **MARDI 30 AVRIL 2024** AU  
**VENDREDI 14 JUIN 2024**.

**A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN  
LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG,  
JPG, PNG OU PDF:**

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU LE RECEPISSE ONECI OU LA PREMIERE PAGE DU  
PASSEPORT, EN COURS DE VALIDITE ;
- L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU LE JUGEMENT SUPPLETIF AYANT AU PLUS UN  
(01) AN A LA DATE D'OUVERTURE DES CONCOURS ;
- LE DIPLOME REQUIS ;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU ;
- LA DECISION OU L'ATTESTATION PROVISOIRE D'EQUIVALENCE POUR LES DIPLOMES  
OBTENUS A L'ETRANGER.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE (7.000) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) ET LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON ENGAGEMENT A LA FONCTION PUBLIQUE, SE FERONT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOISSOUKRO.**

**LE CONCOURS SE DEROULERA EN DEUX (02) PHASES :**

- **LA PREMIERE PHASE CONCERNE LES EPREUVES ECRITES (COMPOSITION SUR TABLE) ;**
- **LA SECONDE PHASE CONCERNE LA COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR.**

LE CONCOURS PORTERA SUR LES EPREUVES SUIVANTES :

<b>MATIERES</b>	<b>DUREE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
CULTURE GENERALE	1 H	2
LOGIQUE	1 H	1
SPECIALITE (COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR)	1 H	3

LA DATE DE COMPOSITION EST COMMUNIQUEE PAR VOIE DE PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)**.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)**.

**Références :**

- 1- Article 3 et suivants du decret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalites communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- 2- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
- 3- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle